



Contribution de la LPO Rhône à la consultation CFAL Sud

La LPO Rhône (1000 adhérents) a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Agréée au titre de la Protection de l'Environnement, la LPO Rhône dispose également de l'agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public délivré par le Ministère de l'Education Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales.

La LPO Rhône a pris connaissance de l'ensemble des dossiers soumis à consultation. Elle tient à rappeler qu'elle suit le dossier de près et a participé à plusieurs réunions d'échanges et d'information.

De façon générale, la LPO Rhône est favorable au transfert du transport routier vers d'autres modes de transport notamment le transport ferroviaire que ce soit pour le fret ou pour les voyageurs. La LPO Rhône a montré et argumenté son opposition aux projets routiers de l'A45, de l'Anneau des sciences (bouclage du périphérique) ou encore du Contournement Ouest de Lyon (COL).

Toutefois, la LPO Rhône ne s'estime pas à ce jour capable, au vu des nombreux paramètres à considérer (impacts sur la ressource aquatiques et les nappes phréatiques, engagement réel des politiques publiques en faveur du fret ferroviaire, etc.), de se positionner sur la pertinence du projet du CFAL Sud.

La LPO Rhône souhaite cependant attirer l'attention sur 3 principaux aspects :

- **les corridors écologiques** : de nombreux documents de planification territoriale (SCOT¹, SRCE², PENAP³, etc.) et cartographies (Cartographie des corridors de l'agglomération lyonnaise en cours de révision) confirment l'intérêt de la plaine de l'Est lyonnais comme continuum écologique aussi bien pour l'axe Sud/Nord que pour l'axe Ouest/Est. ***Il est donc nécessaire que le projet de CFAL Sud maintienne en l'état voire améliore le fonctionnement des connexions écologiques.*** L'Est lyonnais est un territoire déjà fortement fragmenté, morcelé par les infrastructures de transport et les secteurs urbanisés : il est donc là indispensable que le projet ne dégrade pas plus la situation.

- **le franchissement du Rhône** : le projet propose plusieurs scénarii pour le franchissement du Rhône. Les fuseaux nord (principalement le fuseau 1) sont fortement impactants puisqu'ils traversent des milieux remarquables (Ile de la Table Ronde). Ces milieux de forêt alluviale abritent notamment la colonie d'ardéidés (hérons) la plus remarquable du département du Rhône (4 espèces nicheuses, seul site de nidification pour le Héron garde-bœufs), l'une des densités de couples de Milans noirs les plus fortes au plan national et de nombreuses autres espèces patrimoniales. ***La LPO Rhône souhaite qu'en cas de réalisation du projet, les fuseaux sud soient privilégiés.***

- **une biodiversité à prendre en compte** : si les milieux parcourus sont souvent des milieux fragmentés par l'urbanisation et les nombreuses infrastructures de transport et malgré les secteurs d'agriculture intensive, certains milieux sont encore remarquables.

¹ Schéma de COhérence Territoriale

² Schéma Régionale de Cohérence Ecologique

³ Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE

C'est le cas par exemple du réseau de zones humides de long de la vallée de l'Ozon, du maillage bocager de la partie Sud de la commune de St Pierre de Chandieu, des prairies de l'aérodrome de Corbas ou du Gravier d'Aillon, des buttes et contreforts des Grandes Terres et du Mont Cessieu. Cela explique la présence d'espèces patrimoniales au sein d'une biodiversité pourtant « banalisée » par les mutations de ce territoire : les présences de la Chevêche d'Athéna, de l'Œdicnème criard, du Pélodyte ponctué, de la Pie-grièche écorcheur, du Courlis cendré ou encore du Crapaud calamite représentent quelques uns des enjeux de préservation du territoire concerné par le projet de CFAL Sud... La LPO Rhône insiste donc sur la nécessité de bien considérer cette biodiversité le plus en amont possible afin de prévoir des mesures d'évitement, de réduction des impacts et de compensation les plus pertinentes possibles. Ces mesures devront être précisées et développées le plus rapidement possible afin qu'elles soient intégrées dans l'estimation financière du projet.

Enfin, nous souhaitons rappeler l'attachement de la LPO Rhône à la cohérence du projet de CFAL dans sa globalité (CFAL Nord et Sud).

La présidente : Elisabeth RIVIERE

LPO Rhône

Maison Rhodanienne de l'Environnement • 32 rue Sainte Hélène • 69002 LYON
Tél. 04 72 77 19 85 • www.lpo-rhone.fr • rhone@lpo.fr